



**DEMANDE D'AUTORISATION DE PERCEPTION
DES REVENUS**

Je soussigné(e)

Né(e) le

Domicilié(e)

Placé(e) à

demande l'autorisation de confier la perception de mes revenus y compris l'allocation logement à caractère social au comptable de l'établissement conformément aux dispositions de l'article L.132-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Avis et signature du Directeur
de l'Etablissement

Signature du pensionnaire

Fait à

Le

**AUTORISATION DE PERCEPTION
DES REVENUS**

Le **PRESIDENT** du **CONSEIL GENERAL**,

Vu la Loi n°86.17 du 6 Janvier 1986 adoptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétence, en matière d'Aide Sociale et de Santé,

Vu le Décret n°87.961 du 25 Novembre 1987, portant diverses mesures d'application de la Loi précitée,

Vu l'article L.132-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la demande formulée par

tendant à confier la perception de ses revenus au comptable de l'établissement:

DECIDE

M.....
est autorisé(e) à confier la perception de ses revenus au comptable de l'établissement pendant la durée de son placement.

CARCASSONNE, le

Pour le Président et par délégation,
La Chef du Service
Aide Sociale Générale,

Audrey DI MAJO